



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal  
d'Écublens  
Jeudi 26 mai 2011 à 20h.  
Grande salle du Motty**

---

Séance ouverte à 20 h 00.

**Présidence: M. Jean-Michel Barbey**, Président du Conseil communal.

Appel: 53 membres présents lors de l'appel.  
20 personnes excusées.  
Mmes et MM. Louis Ballerstedt, Monique Bettinger, José Birbaum, Philippe Boissenot, Gilbert Chevalley, Philippe Chevalley, Pascal Conti, Giampiero Corrado, Emmanuèle de Allegri, Amédée Genton, José-Luis Hernandez, Samuel Karlen, Franco Napoletano, Jacques Neiryneck, Marie-Anne Palanca, Christian Rothen, Daniel Sage, José San Vicente, Philippe Turin, Francesco Volpi.  
Arrive plus tard M. Jorge Ibarrola.  
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

**ORDRE DU JOUR**

Sonnerie de cloches.

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 25 mars 2011.
3. **Préavis No 6/2011**  
Extension du plan de fermeture pour cylindres électroniques du complexe scolaire du Pontet et du collège Neptune – Demande de crédit.  
*Séance de la commission ad hoc, le jeudi 12 mai 2011, à 20 h, Bâtiment Mercure, salle polyvalente.*  
*Commission des finances selon calendrier 1<sup>er</sup> semestre 2011.*
4. **Préavis No 8/2011**  
Traitements des indemnités des Membres de la Municipalité pour la législature 2011-2016.  
*Séance de la Commission fixation des indemnités, le mardi 10 mai 2011, à 19h. Mon Repos, salle de Municipalité.*
5. **Préavis No 9/2011**  
Réaménagement du chemin de Champ-Colomb – Demande de crédit.

*Séance de la Commission ad hoc, le lundi 9 mai 2011, à 20h, aux Esserts, salle des conférences.*

*Commission des finances selon calendrier 1<sup>er</sup> semestre 2011.*

6. **Préavis No 10/2011**  
Création d'un giratoire à la route de Vallaire, chemin de Montaney, chemin de la Venoge – Demande de crédit.  
*Séance de la Commission ad hoc, le lundi 9 mai 2011, à 18h30, aux Esserts, salle des conférences.*  
*Commission des finances selon calendrier 1<sup>er</sup> semestre 2011.*
7. **Préavis No 11/2011**  
Réseau communal d'évacuation des eaux – Restructuration des taxes d'assainissement – Modification du règlement.  
*Séance de la Commission ad hoc, le mardi 3 mai 2011, à 20h, au Motty, salle des conférences.*  
*Commission des finances selon calendrier 1<sup>er</sup> semestre 2011.*
8. **Préavis No 12/2011**  
Demande de crédits complémentaires au budget 2011.  
*Séance de la Commission des finances selon calendrier 1<sup>er</sup> semestre 2011.*
9. Rapports des Commissions permanentes ayant siégé en 2010.  
**Arasol, PoIOuest, ERM.**
10. Divers et propositions individuelles
11. Communications municipales

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, M. le Secrétaire suppléant, notre Huissier, le technicien et le public, M. le Président annonce au Conseil le décès de M. Gilbert Laydu.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir se lever pour observer une minute de silence en mémoire de M. Gilbert Laydu, décédé hier mercredi. Il rappelle que M. Laydu a été Municipal et également Président du Conseil dans la commune d'Ecublens.

### **Communications présidentielles**

Les Conseillères et Conseillers qui terminent leur mandat au 30 juin de cette année et qui désirent un diplôme attestant leur participation au Conseil, sont priés de s'annoncer vers nous à la fin de la séance de ce soir afin que nous puissions transmettre la liste au Secrétaire municipal.

Le bureau du Conseil, lors de sa séance de préparation pour le Conseil de ce soir a décidé de ne pas proposer de modification des indemnités pour les membres du Conseil communal.

### **Au chapitre de la correspondance :**

Je vous donne lecture de la lettre de démission du Conseil communal de M. Olivier Genton. (annexe no 1 du PV)

### **Au chapitre des votations :**

Je vous rappelle les résultats des votations cantonales du 15 mai dernier.

Participation : 34,57 %

Objet 1: Déchets nucléaires

Participation : 34,57 %

Suffrages exprimés : oui 608, non 1118, nuls 3, blancs 50

Objet 2: Salaire minimum

Participation : 34,57 %

Suffrages exprimés : oui 919, non 837, nuls 3, blancs 27

Objet 3: Prestations complémentaires

Participation : 34,57 %

Suffrages exprimés : oui 1'067, non 680, nuls 1, blancs 31

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de ce dépouillement. Merci également aux scrutateurs du bureau de vote et à l'huissier pour leur travail.

#### **Au chapitre des représentations :**

Le 2 avril, j'ai représenté le Conseil à la soirée annuelle du chœur d'hommes « Echo des Campagnes », dans cette salle.

Le 6 avril, j'ai assisté à l'assemblée des délégués de la Fédération patronale vaudoise au Rolex Learning Center de l'EPFL.

Le 7 avril, j'ai participé à l'assemblée générale d'Ecublens Animation, dans cette salle.

Le 13 avril, j'ai participé à l'assemblée générale de l'USL, dans cette salle.

Le 5 mai, j'ai participé à l'assemblée générale de l'Apé (Association des parents d'élèves), à l'Espace Nicolier.

#### **Manifestations à venir**

Samedi 28 mai de 16h à 24h au collège du Pontet– Fête interculturelle « Le monde se fête à Ecublens » organisée par la Commission d'intégration et d'échange Suisses-Etrangers de la Commune d'Ecublens.

Jeudi 16 juin – Prochain conseil communal.

#### **POINT 1 – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**M. le Président** nous informe qu'en raison de la lettre de démission de M. Olivier Genton qui est arrivée après l'établissement de l'ordre du jour que celui-ci est modifié de la manière suivante.

Points 1 et 2, inchangés

Point 3. Assermentation

Point 4. **Préavis N° 6/2011**

Extension du plan de fermeture pour cylindres

électroniques du complexe scolaire du Pontet  
et du collège Neptune – Demande de crédit.

Point 5. **Préavis N° 8/201**

Traitements et indemnités des membres de la  
Municipalité pour la législature 2011-2016.

Point 6. **Préavis N° 9/2011**

Réaménagement du chemin de Champ-Colomb -  
Demande de crédit.

Point 7. **Préavis N° 10/2011**

Création d'un giratoire à la route de Vallaire,  
chemin de Montaney, chemin de la Venoge -  
Demande de crédit.

Point 8. **Préavis N° 11/2011**

Réseau communal d'évacuation des eaux –  
Restructuration des taxes d'assainissement –  
Modification du règlement.

Point 9. **Préavis N° 12/2011.**

Demande de crédits complémentaire au budget 2011.

Point 10. Rapports des Commissions permanentes ayant siégé  
en 2010. **Arasol, PolOuest, ERM.**

Point 11. Divers et propositions individuelles.

Point 12. Communications municipales.

**M. le Président** ouvre la discussion au sujet de cet ordre du jour modifié, la discussion n'est pas demandée. Au vote, cet ordre du jour modifié est accepté à la grande majorité, il y a 2 abstentions.

**POINT 2 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MARS 2011.**

**M. le Président** ouvre la discussion sur le Procès-verbal, elle n'est pas demandée.

Au vote le Procès-verbal est **accepté à l'unanimité** et **M. le Président** remercie M. le Secrétaire pour son travail.

**POINT 3 – ASSERMENTATION**

Pour faire suite à la démission de M. Olivier Genton, le bureau a reçu la proposition de nommer Monsieur Nam-Trân Ho, membre du groupe ACDE. Cette proposition a été formulée conformément à l'article 66 de la loi sur les exercices politiques.

Afin de procéder à cette Assermentation, **M. le Président** prie M. Nam-Trân Ho de bien vouloir s'avancer près du podium et il demande à l'assemblée de bien vouloir se lever.

**M. le Président** après avoir lu le serment et reçu la promesse de M. Ho procède à l'assermentation de M. Ho qui rejoint les rangs de son groupe politique sous les applaudissements.

L'effectif passe alors à 54 Conseillers présents.

A 20h20 arrivée de M. Jorge Ibarrola, l'effectif passe à 55 Conseillers présents.

**POINT 4 – PREAVIS NO 6/2011** – Extension du plan de fermeture pour cylindres électroniques du complexe scolaire du Pontet et du collège Neptune – Demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Federico Battista.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Jean-Louis Radice.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné. Ils sont également en ligne sur le site ecublens.ch).

**M. le Président** ouvre la discussion.

**Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale** souhaite apporter des informations complémentaires concernant ce préavis, puisqu'elle a bien compris que le Conseil n'est pas trop favorable à ce préavis. Vous trouverez ci-dessous un résumé des éléments les plus importants de son intervention.

#### Choix du système

Suite vols réguliers dans les vestiaires de la piscine en 2005 – Utilisation par les sociétés locales.

Choix du système KABA mécatronique fait en 2005, installation faite en 2006.

Travaillons avec ce système depuis 2006. Il est adapté à nos besoins et répond à nos exigences.

1<sup>ère</sup> extension en 2009 (lors de travaux dans les collèges de Vénus et Jupiter (salles spéciales).

2<sup>ème</sup> extension en 2010 (à Jupiter suite vol).

#### Choix d'Enexa (OPO)

Entreprise fiable avec qui nous travaillons depuis 2006.

Située à Crissier.

Interventions rapides.

Enexa propose un service d'électricité, ce qui garanti son engagement à prendre la responsabilité du bon fonctionnement de l'extension du système que nous souhaitons installer.

#### Situation actuelle et future

Aujourd'hui - Gestion de 4 différents plans de fermeture

Demain – Gestion d'un seul plan de fermeture

Aujourd'hui – Une seule personne dispose du logiciel sur son poste de travail.

Demain – Plusieurs personnes pourront se partager le travail, car le logiciel sera une version « terminal serveur ».

Aujourd'hui – Le système est mis en fonction uniquement sur des bâtiments scolaires.

Demain – Le système pourra être installé sur tous les bâtiments communaux. Extension illimitée.

Aujourd'hui – Plusieurs clés par utilisateur

Demain – Une seule clé. Avantage important et élément de sécurité, également en cas d'intervention des pompiers par exemple.

**Clés Barby SA** Av. de Morges à Lausanne

Ne vendent pas le système Kaba On Line.

**Quincaillerie du Léman SA** Département sécurité à Bussigny

Le plan de fermeture est géré par une autre société. Ne sont donc pas habilités à fournir une offre pour ces produits.

Seule possibilité pour travailler avec eux est de repartir à zéro avec un nouveau produit.

**Maison Kaba**

La solution que la maison Enexa nous propose est le panache des lecteurs on-line (câblés) et des composants off-line (non-câblés).

Le tout fonctionnant avec un logiciel Kaba exos 9300.

Cette situation fait intervenir d'une part les techniciens Kaba (pour l'installation du logiciel, la formation et la mise en service de la périphérie on-line) et le partenaire spécialisé Kaba (pour toute la partie off-line, ainsi que les cylindres mécaniques de la mise en passe).

Une formation spécifique a été suivie par les partenaires Kaba

« Intégrateur système », afin qu'ils puissent assurer, avec toutes les compétences requises, les installations du logiciel Kaba exos 9300.

La **maison Enexa (OPO)** exécute avec sérieux et depuis longtemps ce type d'installations. L'expérience d'Enexa dans ce domaine, et son suivi, en fait un partenaire de choix.

D'autres partenaires « Intégrateur système » seraient susceptibles de faire une offre. Il s'agit d'une société à **Genève** et d'une autre à **Payerne**.

Par ailleurs, notre bureau d'architecture AL30 pour le bâtiment socio-culturel a inclus dans son appel d'offre pour la recherche d'une entreprise générale le système de verrouillage des portes. Il a précisé la fourniture du système KABA EXOS 9300 pour les portes d'accès selon activité et accès général + technique.

**Appel d'offres**

Enexa nous autorise à utiliser gratuitement le document détaillé de son offre pour lancer un appel d'offre à d'autres entreprises.

**Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale** souhaite répondre à une question de M. Christophe Cartier et qui figure dans le dernier PV. Cela concerne « la volonté d'interdire l'accès pendant les vacances scolaires ».

Elle répond par la négative car c'est déjà le cas aujourd'hui. Les contrats signés par les Sociétés stipulent que l'accès n'est pas autorisé pendant les vacances scolaires. Des demandes spéciales doivent être faites auprès de la Municipalité pour les autorisations hors contrat.

**M. Michele Mossi** ne souhaite pas polémiquer au sujet de ce préavis, il regrette que l'on en soit arrivé là et pense que probablement il y a un climat pré-électoral qui a exacerbé certaines sensibilités ou susceptibilités. Il pense qu'il y a eu une envie de bien faire voire de trop bien faire par notre Municipale et peut-être entachée d'une certaine naïveté politique. Il est convaincu que nous ne devrions pas être là pour parler de ce préavis car ce n'est pas de notre ressort. Il s'agit d'une extension du plan de fermeture et naturellement en lisant le texte on s'aperçoit que c'est effectivement une extension. Notre Commune est soumise au respect de la loi sur les marchés publics et le règlement d'application de la loi du 24 juin 1996 dit à son article 8 « l'adjudicateur peut adjudger un marché directement sans lancer d'appels d'offres pour des marchés soumis aux procédures ouvertes ou sélectives si l'une des conditions suivantes est remplie. A la lettre G il est dit « les prestations destinées à remplacer, à compléter ou à accroître des prestations déjà fournies doivent être achetées auprès du soumissionnaire initial étant donné que l'interchangeabilité avec du matériel ou des services existants ne peut être garantie que de cette façon ». En appliquant à la lettre le règlement sur les marchés publics Mme la Municipale n'aurait même pas dû soumettre un préavis mais prendre le crédit dans le budget de fonctionnement ordinaire et aujourd'hui on ne serait pas là en train de perdre du temps.

**M. Christophe Cartier** a bien entendu M. Mossi. Il nous dit que si c'était une extension on ne viendrait pas avec un câblage total pour éviter que les gens se déplacent sur place. A l'heure actuelle si on change les serrures sans installer un système de câblage pour faire ça en direct cela serait une extension. Là il s'agit d'une modification complète du système qui existe à l'heure actuelle.

**M. Aitor Ibarrola** a entendu les explications de Mme Petoud Leuba, il a aussi entendu les propos de M. Mossi concernant les marchés publics. Il pense que c'est louable de la part de la Municipalité de nous présenter un préavis lorsqu'il y a des montants qui sont de cet enjeu. Il apprécie beaucoup de pouvoir s'exprimer par rapport à ça. Il a aussi entendu de la part de notre Municipale qu'il y aurait d'autres demandes d'offres. Avec cette garantie il peut dire que les devoirs sont faits de la part de la Municipalité et il encourage le Conseil à voter oui à ce préavis.

**M. Michele Mossi** rappelle qu'il encourage le Conseil à voter favorablement ce préavis.

**M. Jean-Pierre Müller** comprend bien qu'il faut un système de fermetures des classes pour éviter les vols et que l'on choisisse le meilleur et le plus facile à programmer. Toutefois il se dit surpris que dans les documents pour ce Conseil il a uniquement trouvé la page de garde de ce préavis et pas un mot d'explication concernant les longues discussions de la dernière fois. Il se dit courroucé par cette manière de faire et dit que c'est se moquer du peuple.

**Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale** répond que lors du dernier Conseil il a été décidé de reporter le vote de ce préavis. Pour elle il s'agissait du même préavis, elle n'avait même pas imaginé que la Commission des finances se réunirait à ce sujet puisque le montant ne changeait pas. Seule la Commission ad hoc se réunissait afin d'obtenir des informations complémentaires. Comme il a été dit dans le rapport de la Commission pour le préavis suivant, les Municipaux sont tous des miliciens. En conséquence, ils apprennent tous les jours et ils feront mieux la prochaine fois.

**M. Charles Karlen** aimerait rebondir sur les propos de M. Müller qui dit que c'est le meilleur système. Il pense que c'est un système, maintenant à dire que c'est le meilleur ça n'engage que M. Müller. Si on veut garder le même système c'est logique mais de dire que c'est le

meilleur. Peut-être aurait-il fallu faire une étude préalable pour un autre système avec des cartes ou des badges qui permettent les accès. Il revient sur les marchés publics, effectivement la continuité technique peut poser problèmes. Ce serait trop facile de demander le début des travaux pour frs. 10'000.- à chaque fois et ensuite de demander l'extension. Par exemple lorsque l'on demande à un peintre de venir faire le premier bout de mur et ensuite on fait la suite pour frs. 400'000.- Il nous prie de penser à cela lorsque nous passerons au vote.

**M. Alberto Perez** nous dit que sur le principe il ne voit aucun inconvénient à voter favorablement à ce préavis. Toutefois, il retient qu'à un certain moment on a fait un investissement de frs. 50'000.- ce qui paraît raisonnable. Mais maintenant à la suite de cet investissement on se retrouve un peu lié à un investissement de frs. 195'000.- et selon les propos de Mme Petoud Leuba pour le futur il s'agira de beaucoup de bâtiments communaux. Il aimerait savoir dans le cadre d'une législature ce que cela va représenter, car si tout d'un coup on se retrouvait devant un investissement d'un million, peut-être devrions nous nous donner le temps de la réflexion.

**Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale** répond que si on étend ce système à nos bâtiments communaux il s'agirait de le mettre en place sur les entrées des bâtiments et non pas de sécuriser chaque porte dans les bâtiments, ceci pourrait être fait avec la trésorerie courante. Concernant le bâtiment socioculturel il y a un budget pour cela.

**Madame Pascale Manzini, Municipale** souhaite donner le point de vue de Mme Ménétreay, cheffe d'office, qui est très contente du système actuel et qui est utilisatrice. La clé est multi-usage et s'il y a une panne d'électricité on peut ouvrir la porte. Il faut aussi penser à la facilité d'utilisation du système. Donc, il faut aussi tenir compte de l'avis des personnes concernées. Elle rappelle que l'objectif de l'appel d'offres est d'obtenir une offre au meilleur coût et souvent on oublie le service après-vente. Comme dit dans le rapport pour le préavis suivant il faut tenir compte des personnes compétentes dans la Commune et ces personnes ont aussi leur mot à dire et ce sont ces personnes qui recommandent de poursuivre cette extension car elles la trouvent adéquate.

**M. Alain Blanchoud** rebondit sur les propos de Mme Manzini et si on fait ce qu'elle dit on ne joue pas avec les offres on prend simplement la meilleure. Ce n'est pas ce qui se passe actuellement puisque actuellement c'est toujours noté adjudgé au meilleur des coûts. Alors il pense qu'il y a 2 poids, 2 mesures. Dans le cas de ce préavis nous n'avons pas pu juger si c'était la meilleure offre et s'il n'y avait pas un concurrent.

**Mme Pascale Manzini, Municipale** répond à M. Blanchoud que la garantie de l'appel d'offres a été faite par la Municipale concernée et elle demande à M. Blanchoud de faire confiance à la Municipalité.

**M. le Président** poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close. Il nous relit les conclusions de ce préavis.

Au vote **le préavis 6/2011 est accepté.** Il y a 28 oui, 18 non et 6 abstentions.

En conséquence :

#### *LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD*

- vu le préavis municipal N° 6/2011;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DÉCIDE**

1. d'accepter le projet d'extension du plan de fermeture KABA pour cylindres électroniques du complexe scolaire du Pontet, y compris le collège Neptune;
2. d'accorder à la Municipalité le crédit de **Fr. 195'000.-** (cent nonante-cinq mille francs) nécessaire pour la réalisation du projet.



Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 "Bâtiments scolaires" et la nature n° 5030 "Bâtiments et constructions", plus précisément dans le compte n° 503.5030.200 "Pontet – Plan de fermeture".

Cette dépense sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

### **POINT 5 – PREAVIS 8/2011 – Traitement des indemnités des membres de la Municipalité pour la législature 2011-2016.**

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Aurélio Musio en remplacement du rapporteur M. José Birbaum excusé pour ce soir.

(Ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné. Il est également en ligne sur le site ecublens.ch).

**M. le Président** ouvre la discussion.

Notre Municipalité souhaite quitter la salle pendant les délibérations concernant ce préavis. Elle est suivie de Mme Anne-Claude Gilli et M. Didier Lannaz, tous deux nouveaux Municipaux pour la prochaine législature. L'effectif des Conseillers passe alors à 53 présents.

**M. le Président** rappelle que nous sommes en présence de 2 amendements. Il demande si 5 Conseillers soutiennent ces amendements. Il nous relit l'amendement no.1. Cet amendement est soutenu par 5 personnes aussi **M. le Président** ouvre la discussion sur l'amendement no.1

**M. Frédéric Hubleur** demande la parole. Son intervention figure en annexe no 2 de ce PV.

**M. Aurélio Musio** a peur que chacun ne possède pas la même définition du mot compétence, car personne a dit que nos Municipaux et notre Syndic étaient incapables. Dans le dictionnaire il est dit « capacité dans une matière donnée ». Alors un maître d'école a énormément de compétences dans son travail, un comptable a énormément de compétences dans son travail mais ils n'ont en tous les cas pas les mêmes qu'un ingénieur civil engagé comme chef de service chez nous par exemple.

D'autre part, il trouve indécent l'augmentation de salaire demandée de 25%. Il le dit à titre personnel et pas en qualité de membre de la Commission. Il serait curieux de connaître l'avis de tous les employés communaux qui ne reçoivent que des augmentations du coût de la vie depuis des années et qui vont voir que nos Municipaux et notre Syndic vont recevoir tout d'un coup 25% d'augmentation.

**M. Jorge Ibarrola** demande si ces propos qui feront partie du PV seront également à disposition de notre Municipalité puisqu'elle a quitté la salle.

**M. le Président** confirme que le PV sera lisible pour les Municipaux et notre Syndic.

**M. Jorge Ibarrola** se demande alors de la nécessité de nos Municipaux de quitter la salle. Il souhaite relever 2 choses dans le préavis. Il y a beaucoup d'emphase qui est mise sur un certain nombre de charges professionnelles supplémentaires en relation avec la masse de dispositions légales à respecter et de procédures à suivre. Il est dit que la charge devient de plus en plus lourde au niveau du temps à y consacrer, d'une manière générale la complexité des activités, l'application des lois et règlements requièrent de plus en plus de compétences et de temps, dont acte.

C'est la 3<sup>ème</sup> fois qu'il vient au micro pour dire que la Commune et la Municipalité feraient bien soit d'avoir un juriste payé à l'heure ou soit d'en engager un. Si un des problèmes essentiels dans cette Commune c'est qu'il faut soumettre un certain nombre de questions et de projets de règlements à un juriste alors débloquons un budget et engageons un juriste à mi-temps qui puisse venir en aide à la Municipalité. Il précise qu'il ne dit pas que leur activité ne mérite pas rémunération, il ne dit pas qu'il ne faut pas faire une adaptation. Ce qu'il veut faire entendre c'est que s'il y a un problème alors visons ce problème. Si on a besoin d'un juriste pour aider tous les Municipaux, celui-ci ne serait pas rattaché à un Municipal mais à l'ensemble de la Municipalité, pour faire face à la demande croissante des difficultés juridiques qui sont liées à leurs activités, alors dans ce cas là prenons une bonne mesure pour résoudre le problème qui est posé.

**M. Jean-Pierre Müller** peut comprendre que l'on fasse des adaptations, il en est convaincu que c'est nécessaire et il est d'accord que la charge de travail de nos Municipaux est considérable. Toutefois il se demande comment l'on peut faire passer un message vis-à-vis des contribuables et des employés communaux pour une augmentation de plus de 20% d'augmentation. Il nous rappelle que durant toute sa vie professionnelle il n'a jamais connu ce grand frisson que l'on doit éprouver lorsqu'on nous annonce une augmentation de plus de 20%. Il faut rester les pieds sur terre, une adaptation est évidente mais restons dans une marge raisonnable qui puisse être présentée au peuple.

**M. Pascal Favre** abonde dans les propos entendus et nous rappelle qu'il y a 5 ans la Municipalité a passé de 5 à 7 membres pour justement répartir une surcharge de travail déjà évidente à l'époque. Il pense qu'aujourd'hui il est nécessaire de passer à une augmentation raisonnable aussi il nous propose d'accepter cet amendement.

**M. Georges-Henri Chevallaz** regrette que nos Municipaux ne soient pas présents car il aurait pu poser des questions. Il votera oui à cet amendement no.1 et il nous explique pourquoi. Il pense que cela fait un trop gros saut d'adapter ces salaires comme présenté dans le préavis, même s'il pense que dans le fond il faudra bien y venir une fois. Il ne trouve pas normal que les directeurs et les chefs exécutifs de cette commune soient moins bien payés que leurs subalternes. Ce sont eux qui engagent par leur signature et ils s'investissent beaucoup et à terme il faudra bien leur proposer des salaires en rapport avec ceux de leurs chefs de service. Toutefois, il pense que les propositions faites dans le préavis ne sont pas prohibitives vu la charge de travail, mais légitimement, on ne peut pas passer d'un coup avec une augmentation de 25%. Il nous encourage à soutenir cet amendement et pour le cas où il ne passerait pas il faudrait le scinder en 2 parties car il n'a pas été traité par la Commission des finances et dans ce sens il faudra modifier les conclusions.

**M. Alberto Perez** nous dit de faire attention par rapport aux comparaisons de salaires entre Municipaux et chefs de service. Un chef de service est nommé après un appel à candidature et ce sont des personnes que l'on va juger sur des critères bien particuliers de compétence, de formation et d'expérience. Un Municipal arrive à son poste selon des voies bien différentes où les critères et les jugements sont moins sérieux que pour un chef de service. Personnellement il reste persuadé qu'un chef de service est une personne qui a beaucoup de responsabilités et qui mérite un salaire peut être plus élevé qu'un Municipal.

**M. Jean-Louis Radice** nous dit que l'enjeu qui nous anime et nous partage c'est d'une part que l'augmentation demandée par notre Municipalité nous semble exorbitante et d'autre part si on la refuse ou qu'on la modère on pourrait penser à une sorte de non reconnaissance de leur travail. Ce qu'il regrette dans la rédaction de ce préavis c'est que l'argumentaire qu'ils développent pour justifier ces 21% d'augmentation lui semble bien faible. Il y a des exemples de traitement avec des Communes voisines pour lesquelles on n'a jamais dit que c'était peut-être surfait. Il votera pour les amendements.

**M. Aitor Ibarrola**, nous dit qu'il a compris sur le fonds le premier argumentaire de la Municipalité qui souhaite non pas indexer mais s'accrocher à un modèle existant, le modèle qui est défendu c'est de dire qu'on prend la moyenne des chefs de service, c'est un modèle et il n'est pas sûr non plus que ce soit juste. Par contre pour lui, la volonté de s'accrocher à un modèle c'est quelque chose de bien de façon à ne plus revenir tous les 5 ans pour dire qu'il faut qu'on adapte les traitements parce qu'ils ne sont pas bien. Cela peut être le salaire moyen avec un chef de service mais cela peut aussi être la reconnaissance des compétences de nos Municipaux. En tant que Municipal ils doivent prendre des décisions et cela fait partie des compétences. Il partage tout à fait l'avis de M. Hubleur et il serait plutôt partisan de revoir le modèle d'indemnité ainsi que la rémunération de base sur quelque chose de raisonnable. Il nous encourage à voter contre au sujet des amendements et en ce qui concerne le préavis il reprendra la parole plus tard.

**M. Nam Trân Ho** a des questions. Est-ce que vous voulez décider des salaires des Municipaux. Si les Municipaux ne sont pas d'accord avec nos décisions que va-t-il se passer ? Lorsque l'on calcule une augmentation de salaire il faut parler en chiffres réels et pas en pourcentage. Du point de vue politique il est d'accord que les chefs de service soient bien rémunérés pour leurs capacités techniques.

**M. le Président** poursuit la discussion au sujet de l'amendement no. 1. Elle n'est plus demandée, elle est close.

Au vote, **l'amendement no. 1 est accepté** par 37 oui, 8 non et 5 abstentions.

**M. le Président** passe à l'amendement no. 2 dont il nous fait la lecture et il demande si 5 personnes soutiennent cet amendement. C'est le cas, aussi **M. le Président** ouvre la discussion sur cet amendement.

La discussion n'étant pas demandée elle est close. Il passe au vote.

**L'amendement no. 2 est accepté** à une large majorité, il y a 4 non et 8 abstentions.

**M. le Président** ouvre la discussion sur le préavis et ceci point par point.

Points 1- 2- 3- 4 la discussion n'est pas demandée.

Au point 5 « rappel des indemnités fixées pour les années 2009 à 2011 ». **M. Perez** demande la parole. Il aimerait suggérer un point de réflexion. Il se trouve que pour les Municipaux qui vont nous quitter sous peu on pourrait juger de leur travail effectué et on pourrait juger de quelle façon on leur est reconnaissant ou pas reconnaissant et cela pourrait se traduire avec des indemnités augmentées ou pas. Ce que l'on est en train de faire maintenant s'adresse à de nouveaux Municipaux dont on ne connaît pas encore la valeur. Est-ce que c'est le bon moment en fin de législature ou est-ce que en cours de législature ne serait pas un meilleur moment.

**M. Aitor Ibarrola** nous fait part d'une coquille dans le préavis pour ce point 5. Il est dit pour les frais de voiture, de téléphone et d'allocation forfaitaire cela s'adresse pour les Conseillers communaux alors qu'il faudrait corriger par **Conseillers Municipaux**.

Points 6-7 pas de discussion demandée.

Pour le point 8, **Mme Sylvie Pittet Blanchette** pense que cette indemnité de réinsertion est quelque chose d'important pour les femmes qui s'engagent en politique. Il n'y a pas toujours en cas de non réélection un employeur qui attend pour nous redonner du travail ou pour augmenter notre taux d'activité. Donc c'est important de pouvoir compter sur une aide à ce moment-là.

**M. Georges-Henri Chevallaz** nous dit qu'à l'heure où on a coupé des prestations chômage il se sent très mal à l'aise par rapport à cette proposition. Il pourrait y avoir, comme cela se fait dans certaines entreprises une aide à retrouver un emploi. C'est un argument qu'il soutiendrait avec force mais ne souhaite pas une automacité d'une indemnité.

**M. Aurélio Musio** souhaite répondre à M. Chevallaz en lui rappelant que dans le privé il faut faire 10 ans avant de recevoir une indemnité de départ, donc il a un souci d'égalité. Il y a des ORP pour réinsérer les personnes et cela coûte déjà très cher à la Société.

Point 9, la discussion n'est pas demandée.

**M. le Président** ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

**M. Frédéric Hubleur** voulait rebondir sur la proposition de M. Jorge Ibarrola d'engager des spécialistes métiers afin que nos Municipaux soient plus à l'aise dans les décisions qu'ils doivent prendre. Ce ne doit pas forcément être des juristes car le Canton met à disposition des juristes compétents qui sont facilement consultables mais plutôt des spécialistes métiers.

**M. le Président** poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

**M. Le Président** nous relit les conclusions du préavis amendé.

Au vote, **le préavis 8/2011 amendé est accepté à une très large majorité**, il y a 3 avis contraires et 7 abstentions.

En conséquence :

#### *LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD*

- vu le préavis municipal No 8/2011;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DÉCIDE**

après amendements

**de fixer, pour la législature 2011-2016, les indemnités de la Municipalité de la manière suivante:**

### **Traitements annuels**

Syndic:	Fr. <del>52'000.-</del>	<b>Fr. 46'000.-</b>
Municipaux:	Fr. <del>39'000.-</del>	<b>Fr. 34'500.-</b>

+ indexation en fonction de l'indice des prix à la consommation au 30 septembre.

Dans ces montants fixes sont compris pour le Syndic:

- Fr. 1'500.- d'indemnité fixes pour voiture (dans les communes limitrophes)
- Fr. 1'000.- d'indemnité de téléphone
- Fr. 500.- d'allocation forfaitaire pour frais divers.

Pour les Municipaux:

- Fr. 1'200.- d'indemnité fixes pour voiture (dans les communes limitrophes)
- Fr. 800.- d'indemnité de téléphone
- Fr. 400.- d'allocation forfaitaire pour frais divers.

### **Vacations horaires**

~~Fr. 62.- l'heure~~ **Fr. 54.- l'heure** + indexation en fonction de l'indice des prix à la consommation au 30 septembre.

Si participation communale à une caisse de pension: ~~Fr. 58.- l'heure~~ **Fr. 50.- l'heure.**

Pour jours de vacances sur l'ensemble des traitements et vacations:

- + 8,33 % jusqu'à 49 ans
- + 10.64 % jusqu'à 59 ans
- + 13.04 % dès 60 ans.

### **Frais de voiture**

En dehors des communes limitrophes: Fr. 0.70 par km.

Indemnité de réinsertion professionnelle en cas de non-réélection

Ce chapitre est supprimé.

~~**Versement d'une indemnité de réinsertion professionnelle en cas de non-réélection de:**~~

~~2 mois de salaire fixe pour 1 législature  
4 mois de salaire fixe pour 2 législatures  
6 mois de salaire fixe pour 3 législatures et plus.~~

~~L'indemnité ne sera versée qu'en cas de non-réélection et pour autant que la personne ne soit pas en âge AVS.~~

~~Elle ne sera donc pas versée en cas de départ décidé, planifié, mais uniquement si la personne se représente et n'est pas réélue.~~

~~Un fonds "Fin de mandat" sera constitué et il sera alimenté chaque année par voie budgétaire afin de pouvoir verser ces indemnités le moment venu.~~

## **Indemnités et jetons de présence des délégués dans les organismes Intercommunaux**

**Tous les jetons de présence et indemnités attribués par des organismes intercommunaux (ententes, associations, sociétés anonymes, etc.) sont versés à la Bourse communale, puis ensuite reversés aux membres de la Municipalité.**

A 21h40 retour des Membres de la Municipalité et de nos 2 Conseillers Mme Anne-Claude Gilli et M. Didier Lannaz. **L'effectif des Conseillers présents passe à 55.**

### **POINT 6 – PREAVIS 9/2011- Réaménagement du chemin de Champ-Colomb – Demande de crédit.**

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par Mme Nicole Roggo. Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Jean-Louis Radice.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné. Ils sont également en ligne sur le site ecublens.ch).

**M. le Président** ouvre la discussion. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

**M. le Président** nous relit les conclusions du préavis.

Au vote **le préavis 9/2011 est accepté à l'unanimité.**

**En conséquence :**

#### *LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD*

- vu le préavis municipal n° 9/2011;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DÉCIDE**

1. d'accepter le réaménagement du chemin de Champ-Colomb, selon le préavis;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 367'000.-** (trois cent soixante-sept mille francs) pour sa réalisation.

**Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 "Réseau routier" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 430.5010.133 "Champ-Colomb – réaménagement".**

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

**POINT 7 – PREAVIS 10/2011 – Création d’un giratoire à la route de Vallaire, chemin de Montaney, chemin de la Venoge – Demande de crédit.**

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Jean-Jacques Hefti. Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Jean-Louis Radice.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné. Ils sont également en ligne sur le site ecublens.ch).

**M. le Président** nous dit que nous sommes en présence d’un amendement de la part de la Commission ad hoc proposé en fin de rapport. Comme on ne peut pas amender un préavis il pense qu’il s’agit plutôt d’un vœu.

**M. Michele Mossi** nous dit que les Commissaires ont la possibilité en séance de proposer des modifications du préavis. C’est donc un vœu qui est adressé à la Municipalité.

**M. le Président** prend bonne note que **c’est un vœu** et non un amendement.

**M. Alain Blanchoud** nous dit qu’il a bien compris que ce rond-point était nécessaire mais il a toutefois un doute, qu’il partage avec la Commission des finances, à savoir pourquoi un giratoire début 2008 coûtait frs. 450’000.-, courant 2009, frs. 750’000.- au chemin de la Colline et maintenant ce préavis qui n’explique pas pourquoi un montant aussi élevé puisque ce rond point va couter frs. 450’000.- de plus que son homologue de 2007. Il attend donc une explication à ce sujet.

**M. Christian Maeder, Municipal** va tenter de nous donner les raisons qui font que ce giratoire soit d’un prix plus élevé. Il nous indique que ce giratoire est d’une dimension plus élevée, il y a 27 mètres de diamètre alors qu’à la Colline il y a 24 mètres. Ces 3 mètres peuvent paraître peu mais cela engendre un coût supplémentaire important. Lors du départ du projet il n’y avait pas d’arrêts de bus, aujourd’hui il faut intégrer des arrêts de bus ils sont dessinés et seront implantés comme prévus. Il va falloir aménager des abris, ceux-ci nécessitent du courant électrique et il va falloir faire des canalisations pour amener ce courant, ceci n’existe pas dans les autres giratoires. Il y a aussi la route qui va du giratoire au quartier de Montaney. Cette route fait pratiquement 70 mètres. Aujourd’hui elle existe mais dans son tracé définitif elle va être entièrement reconstruite, cela sous entend beaucoup de travaux pour les infrastructures pour la récupération des eaux de pluie, il faut créer un éclairage public qui n’existe pas aujourd’hui, il y aura aussi une traversée sous la chaussée à faire. Ensuite, il faut aussi tenir compte des nouvelles exigences du Canton émises en 2010. Ces nouvelles exigences concernent les matériaux qu’il faut mettre impérativement sur les giratoires et les routes cantonales. Cela représente environ 25% de plus qu’auparavant. Voilà quelques éléments qui démontrent pourquoi on est arrivé à un prix aussi élevé.

**M. Eric Poget** demande à M. Maeder pour quelle raison ce rond-point doit avoir un diamètre de 27 mètres.

**M. Christian Maeder, Municipal** répond que diamètre a été rendu obligatoire pour permettre aux convois exceptionnels de type 3 de pouvoir passer.

**M. Eric Poget** s’étonne que l’on fera passer un convoi de type 3 dans un magnifique giratoire puisque plus loin il ne pourra pas monter le chemin de la Colline. Du coup il n’y a aucune raison d’avoir un giratoire si grand.

**M. Christian Maeder, Municipal** répond que les convois de type 3 passent au chemin de la Colline puisque les aménagements qui ont été mis et en particulier la signalisation sont démontables.

**M. Eric Poget** demande si ces convois peuvent passer à la rue du Villars et tous les autres giratoires.

**M. Christian Maeder, Municipal** dit qu’il n’a pas la réponse pour le Villars, il demandera à M. Morano ce qu’il en est.

**M. Eric Poget** résume donc en disant qu’à la Colline on a pu faire un giratoire avec un diamètre plus petit car on peut démonter la signalisation. Alors pourquoi ne pas faire la même chose pour ce giratoire en proposant d’enlever les panneaux en cas de nécessité. Ce qui revient à dire qu’on veut faire un giratoire plus grand pour ne pas avoir à enlever les panneaux. Il signale également que le bus 33 qui descend le chemin de la Colline doit monter sur le trottoir dans le giratoire.

**M. Christian Maeder, Municipal** répond que comparaison n'est pas raison. Au niveau Verney-Montaney il faut prendre en considération les arrêts de bus qui engendrent aussi une largeur dans ce giratoire. Il ne met pas « en compétition » ces 2 giratoires. Ils ont tous deux été étudiés d'une façon précise.

**M. Alain Blanchoud** a une question complémentaire. Il a compris que sur cette route il y aura des convois spéciaux et nécessite des aménagements plus chers. Il s'inquiète pour le futur giratoire de la route de la Pierre puisque le Canton nous oblige à des aménagements et ne participe pas au paiement des obligations imposées. Est-ce que pour futur nous avons prévu ce genre de choses ou faut-il s'attendre pour le futur à des giratoires qui coutent des millions.

**M. Christian Maeder, Municipal** répond à M. Blanchoud qu'il faudra s'attendre à un coût de frs. 1'500'000.- pour le giratoire de la Pierre avec la route industrielle. Aujourd'hui on demande un crédit pour un giratoire mais avec une route qui nous amène dans un quartier, il n'y a donc pas uniquement le giratoire.

**M. Alain Blanchoud** remercie M. Maeder pour ces informations. Il rappelle que ce giratoire a été pratiquement autofinancé par des taxes. Les futurs ne seront pas forcément financés par des taxes et il faudra penser à des giratoires un peu plus petits et moins « en or » afin que nous puissions financer nos prochains giratoires ou alors il faudra prévoir une taxe d'entrée dans la Commune pour financer nos giratoires.

**M. Michele Mossi** souhaite encore apporter quelques éléments pour la discussion. Lors du 1<sup>er</sup> préavis ce soir et qui avait déjà été discuté lors du précédent Conseil, les voix s'étaient élevées parce que ce préavis ne comportait qu'une seule offre. Ce soir pour le préavis dont nous parlons en ce moment, il y a 6 offres, donc effectivement on a fait marcher la concurrence et certains d'entre nous trouvent que c'est encore trop cher. Il trouve qu'à un certain moment il faut être cohérent. Les prix sont ceux du marché d'aujourd'hui et même si c'est durant la haute conjoncture il ne faut pas renoncer à des infrastructures attendues par la population. Il pense s'exprimer au nom de tous les habitants du quartier pour dire que ce giratoire est nécessaire pour sécuriser cet endroit. Il pense que créer ce giratoire c'est répondre à la volonté d'un quartier qui a autofinancé ce giratoire, c'est répondre aux besoins de sécurité et c'est répondre aussi également à une baisse de vitesse sur toute la route. Ce giratoire est attendu et il nous encourage vivement à accepter ce préavis.

**M. Pierre Kaelin, Syndic** souhaite reprendre quelques points du côté des finances. Il est important de savoir ce soir que ce giratoire a été financé par cette charge foncière. Ce sont de nouveaux habitants et de nouveaux contribuables arrivés à Ecublens et qui finalement ont participé à cette infrastructure. Un autre élément important c'est la zone de Vallaire, c'est une zone industrielle B. Ce giratoire fait office de porte d'entrée entre la zone industrielle actuelle et la zone d'habitation et la zone intermédiaire qui pourrait être développée. Autre élément important qu'il aimerait relever c'est de dire que ce giratoire se trouve à proximité immédiate d'une parcelle communale et ce giratoire sera également utile aux futurs développements de notre parcelle. Il nous rappelle que cette parcelle avait été englobée dans le plan de quartier de Verney-Montaney. Il nous dit que cette route actuellement est une piste d'essai. Il entend le soir des motos et des voitures qui roulent trop vite, certains à plus de 100 km/h et il se dit que c'est dommage que le radar ne soit pas posé à cet endroit. Donc ce giratoire sera un ralentisseur et un modérateur. Il nous encourage à suivre les conclusions de la Commission ad hoc et à ne pas suivre les conclusions de la Commission des finances.

**M. Aitor Ibarrola** nous dit que personne ne remet en question ce giratoire, que c'est un aménagement qui est correct et qui va diminuer la vitesse des essayeurs. Il nous dit que ce n'est pas la seule piste d'essai dans Ecublens et il fait allusion à la route du Tir Fédéral. Par contre la Commission des finances propose de refuser par un non et cela l'interpelle. Le motif principal du refus s'il a bien compris vient de la suspicion que les prix sont surfaits car nous sommes en période de haute conjoncture. Est-ce que notre Municipalité est en mesure de nous donner les écarts entre les différentes offres et est-ce qu'à partir de là il y a des conclusions à tirer ?

**M. Christian Maeder, Municipal** répond que les différentes offres s'articulent entre la première qui est à frs. 805'000.- et la dernière à frs. 895'000. Entre deux il y a frs. 827'000 – frs. 834'000.- frs. 838'000.- et frs. 858'000.-. Donc ce sont des écarts relativement faibles et cela concerne pour ce qui est du domaine du génie civil.

**M. Aitor Ibarrola** dit qu'il ne connaissait pas ces chiffres et partant de là il pense que les Conseillers sont mieux informés et qu'il y a des conclusions à tirer par rapport à ces écarts relativement faibles. Tout à l'heure on a accepté un préavis concernant les clés à la condition que la Municipalité demande des offres supplémentaires. Pour ce préavis la Municipalité avait l'obligation de respecter les marchés publics ce qu'elle a fait.

**M. Jean-Louis Radice** rappelle que la Commission des finances a écrit dans son rapport qu'au terme de son examen, la recommandation de la CF quant au vote des conclusions du préavis 10/2011 s'exprime comme suit : 0 oui, 1 non et 6 abstentions. 6 abstentions cela ne veut dire ni oui, ni non, elle laisse le soin au Conseillers communaux de s'exprimer. De plus, le rapport ne conteste pas le bien fondé de créer un giratoire à cet endroit, la Commission regrette que le prix soit si élevé.

**M. Aitor Ibarrola** dit qu'une Commission se doit de recommander quelque chose et là il interprète qu'elle recommande de dire non.

**M. Christian Maeder, Municipal** nous rappelle que si nous refusons ce préavis ce soir il n'est pas garanti qu'il sera moins cher en 2012 et il nous invite à ne pas refuser ce préavis.

**M. Pascal Favre** reconnaît que ce giratoire est important et qu'il doit exister. A entendre M. Ibarrola et les écarts des soumissions il se demande si les entreprises n'étaient pas au courant lors des soumissions du montant à disposition. Tout d'un coup on se trouve avec quelque chose de très luxueux près du montant de 1 mio. que nous avons à disposition. Il aurait tendance à nous encourager à renvoyer ce préavis à la Municipalité qui lui semble exagéré pour une nouvelle étude avec des entreprises qui seraient prêtes à jouer le jeu mais avec des manières honnêtes. Il a le sentiment du « truc » tout fait.

**M. Jean-Louis Radice** rappelle que nous avons tout de même eu connaissance qu'il y avait eu 6 offres et M. le Conseiller Favre met en doute la probité des gens qui ont répondu et rempli ces soumissions. Il trouve cela grave de le faire devant le Conseil communal.

**M. Nam Trân Ho** a une question pour la Municipalité. Est-ce que les caractéristiques pour ce giratoire ont été décidées par la Municipalité ou par les entreprises ?

**M. Christian Maeder, Municipal** rappelle que ce projet n'est pas tombé du ciel et on n'a pas dit aux entreprises qu'il y avait un million à grignoter. Il a fait l'objet d'un avant projet qui a été soumis aux autorités cantonales compétentes. Sur la base de cet avant projet il y a eu un projet définitif sur lequel la Municipalité a aussi donné son avis par rapport aux accès. Il y a eu ensuite l'intégration des arrêts de bus, le projet a donc dû être à nouveau modifié et transmis aux services compétents du Canton pour approbation. Ensuite, il a été mis à l'enquête et sur la base de ce projet définitif on a une série de prix et on a une série de CFC. M. Morano et le bureau d'ingénieur qui étaient là pour contrôler les prix. Il ne pense pas qu'il y a eu de la magouille. Il nous encourage à accepter ce préavis et ne pas le repousser car tout le travail qui a été fait, il faudra le refaire.

**M. Michele Mossi** ne peut s'empêcher de dire qu'il est écœuré par la tournure de ce débat. D'un côté on dit qu'on veut des appels d'offres publiques et qu'on veut mettre des entreprises en concurrence et quand c'est le cas on a des suspicions que la Municipalité, les services, les entreprises sont tous des magouilleurs. Il nous recommande de ne pas aller dans le ridicule et d'accepter ce préavis.

**Mme Catherine Gauchoux** nous rappelle être souvent intervenue auprès de M. Maeder depuis environ 3 ans pour savoir où en était ce projet de giratoire. Si on attend encore cela fera une année de plus et sans garantie d'un prix plus bas. Pour la sécurité des enfants et des habitants elle encourage le Conseil à voter ce préavis ce soir.

**M. Aitor Ibarrola** prend acte du ton grave de M. Mossi qui s'indigne qu'il considère la Municipalité et les employés techniques comme des magouilleurs. Il n'a jamais tenu de tels propos ce soir et il est également indigné d'être traité de la sorte. Il n'a jamais remis en question la légitimité de ce giratoire ni l'urgence à le faire. Il rappelle que ce qu'il souhaite de la Municipalité c'est un appel d'offres supplémentaires sur la base du même cahier des charges. La suggestion qu'il fait c'est d'accepter ce préavis ce soir mais d'avoir l'assurance de la Municipalité que les prix soient corrects.

**Mme Christiane Roy-Blanchoud** pense que l'on se trouve dans un monopole des entreprises publiques qui dictent leur loi au niveau des prix et même si elle est d'accord avec l'intervention elle ne pense pas qu'on arrivera à faire baisser les prix. C'est ce que la Commission des finances voulait démontrer en s'abstenant et elle rappelle qu'il y a eu 6 soumissions et elle ne



pense pas qu'il y en aura encore 6 de plus pour soumissionner dans le canton. Elle pense qu'on n'arrivera pas à trouver la solution idéale face aux marchés publics.

**M. Christophe Cartier** dit qu'on parle beaucoup de prix. Il trouve les prix adéquats. On se bat pour une demande de prix alors que dans ce préavis il y a 6 offres et que l'on a accepté un préavis ce soir où il n'y en avait qu'une.

**M. le Président** poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close. Il nous relit les conclusions du préavis.

Au vote **le préavis 10/2011 est accepté** à la majorité, il y a 2 avis contraires et 15 abstentions. En conséquence :

#### *LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD*

- vu le préavis municipal n° 10/2011;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DÉCIDE**

1. d'accepter l'aménagement d'un giratoire route de Vallaire, au droit du quartier de Verney-Montaney, selon le préavis;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 899'000.-** (huit cent nonante-neuf mille francs) pour sa réalisation.

**Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 "Réseau routier" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 430.5010.136 "Vallaire/Montaney/Venoge – création d'un giratoire".**

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

#### **POINT 8 – PREAVIS 11/2011 – Réseau communal d'évacuation de eaux – Restructuration des taxes d'assainissement – Modification du règlement.**

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par Mme Sylvie Pittet Blanchette.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Jean-Louis Radice.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné. Ils sont également en ligne sur le site ecublens.ch).

**M. le Président** nous dit que nous sommes en présence de 7 amendements de la part de la Commission ad hoc. et il demande si 5 Conseillers appuient ces amendements. C'est le cas, aussi propose-t-il de traiter la modification du règlement chapitre par chapitre en traitant les amendements au fur et à mesure. Il ouvre la discussion sur le règlement.

**Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale** souhaite apporter une correction au rapport de la Commission des finances. Il est mentionné que le principe de la perception de la taxe d'introduction reste basé sur la valeur ECA. Ce qui ne sera plus le cas, car c'est contraire au principe de causalité. Elle nous prie de nous référer au bas de la page 4 du préavis au chapitre 3.2. taxes initiales de raccordement.

**M. le Président** propose que l'on vote les amendements ensemble à la fin de la discussion. Il ouvre la discussion au chapitre 1, chapitre 2, chapitre 3 avec 1 amendement, chapitre 4, chapitre 5 avec deux amendements, chapitre 6 avec 1 amendement, chapitre 7. Dispositions transitoires. Annexe au règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux avec 3 amendements.

**M. le Président** passe au préavis. Chapitre 1, chapitre 2 avec une remarque, chapitre 3 chapitre 4, chapitre 5. Pour tous ces points la discussion n'est pas demandée.

**M. Jean-Pierre Müller** nous dit qu'il y a un magnifique travail qui a été réalisé de la part de la Commission ad hoc et il aimerait savoir, avant que l'on vote les amendements, si la Municipalité est en accord avec ces amendements.

**Mme Petoud Leuba, Municipale** se joint à M. Müller pour souligner l'excellent travail fait par la Commission ad hoc. Il a régné un excellent état d'esprit et les amendements ont été discutés avec la Municipalité et ont été ensuite confirmés. Des recherches ont été faites et on peut dire que ce règlement qui était un modèle de la Commune de Pully et qui avait déjà été approuvé par le département contient des erreurs qui ont été vues par nos Commissaires et qui sont aujourd'hui présentées pour approbation.

**M. le Président** ouvre le vote sur ces 7 amendements.

Au vote **les 7 amendements sont acceptés**, il y a 1 abstention.

**M. le Président** ouvre une dernière fois la discussion sur le préavis 11/2011. La parole n'est pas demandée, elle est close. Il nous relit les conclusions du préavis.

A vote **le préavis 11/2011 est accepté à l'unanimité**, il y a une abstention.

En conséquence :

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal N° 11/2011;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DÉCIDE**

#### **Après amendements**

1. d'approuver le projet de restructuration des taxes d'assainissement;
2. d'approuver la révision du règlement communal **amendé** sur l'évacuation et le traitement des eaux et de son annexe.

Les amendements ont la teneur suivante:

#### **Récapitulatif des remarques et amendements :**

1. Remarque: p.3/10 du préavis, ch.2 §2 : "La Municipalité est compétente pour fixer le montant des taxes jusqu'à concurrence des maxima définis dans l'annexe au Règlement. Il convient de préciser que **Toute modification de ces maxima demeure de la compétence du Conseil communal** et est soumise à la ratification du Chef du Département."
2. Amendement: art. 7 al. 5 : suppression du terme "**grave**" à la dernière ligne.
3. Amendement: art. 33, 34, 35, 40, il faut remplacer : "Les articles 19 et 28 à 32 sont applicables" par : "**Les articles 20 et 29 à 32 sont applicables**".
4. Amendement : art. 36 : modifier "aux articles 32 à 34" par "**aux articles 33 à 35**".
5. Amendement : art. 42 : a) "de taxes uniques de raccordement", devient "**de taxes initiales ou complémentaires**".
6. Amendement : annexe : art. 1 al. 4 nouveau : **On entend par "surface bâtie", la surface au sol des bâtiments, inscrite au Registre foncier.**

7. Amendement : annexe : art. 4 al. 3 : remplacer "surface imperméable", par "**surface bâtie**" les 2 fois.
8. Amendement : annexe : art. 11 : La Municipalité est compétente pour modifier le taux des taxes, **jusqu'à concurrence des maxima définis ci-dessus**; toute autre modification du règlement et de son annexe demeure de la compétence du Conseil communal.

#### **POINT 9 – PREAVIS 12/2011 – Demande de crédits complémentaires au budget 2011.**

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Jean-Louis Radice.

(Ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné. Il est également en ligne sur le site ecublens.ch).

**M. le Président** ouvre la discussion.

1. Administration générale, pages 1 à 2, comptes 101.3040 à 190.3188.03.

**Mme Elisabeth Masson** souhaite intervenir pour les comptes 152.3011-152.3030-152.3040.

Son intervention figure en annexe no 3 de ce PV et **Mme Masson propose un amendement.**

En présence d'un amendement **M. le Président** demande si cet amendement est soutenu par 5 Conseillers. C'est le cas et il ouvre la discussion sur l'amendement, elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote **l'amendement est accepté** par 24 oui, 19 avis contraires et 8 abstentions.

**M. le Président** poursuit la discussion.

2. Finances, page 3, comptes 210.3187 et 210.4020.

3. Domaines et bâtiments, page 3, comptes 300.3050 à 354.3141.

4. Travaux, pages 3 à 4, comptes 400.3111 à 450.4516.

5. Instructions publiques et cultes, page 4, compte 503.3141.04.

6. Sécurité publique, page 5, comptes 620.3111 à 650.4811.

7. Affaires sociales, page 5, comptes 700.3111 à 730.3654.

**M. le Président** ouvre encore une fois la discussion sur l'ensemble du préavis. La discussion n'est plus demandée, elle est close. Il nous relit les conclusions du préavis.

Au vote, **le préavis 12/2011 amendé est accepté à l'unanimité.**

En conséquence :

**LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal No 12/2011;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DÉCIDE après amendement**

- d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2011 représentant au total une augmentation des charges de Fr. 421'700.- (quatre cent vingt et un mille sept cents francs) et une augmentation des revenus de Fr. 103'200.- (cent-trois mille deux cents francs) conformément aux détails contenus dans les tableaux du préavis.
- Le financement des charges nettes complémentaires est entièrement assuré par la trésorerie ordinaire.

#### **PREND ACTE**

Que le résultat prévisible de la Commune pour l'exercice 2011 est dès lors arrêté comme suit:

Excédent de revenus prévu au budget 2011	Fr.	26'100.-
Charges complémentaires	Fr.	- 421'700.-

Revenus complémentaires

Fr. 103'200.-

Nouvel excédent de charges prévu au budget 2011

Fr. - 292'400.-

**L'amendement a la teneur suivante:**

Les montants des crédits complémentaires des comptes nos 152.3011 – 152.3030 -152.3040 traitements et cotisations en relation avec le compte 152.3011 sont reportés au budget communal de 2012.

**POINT 10 – RAPPORTS DES COMMISSIONS AYANT SIEGE EN 2010. Arasol, PoOuest, ERM.**

**M. le Président** rappelle qu'après la lecture de chaque rapport, la discussion sera ouverte mais qu'il n'y aura pas de vote sur ces rapports. Il donne la parole à **M. Georges-Henri Chevallaz** pour le rapport concernant l'Arasol.

**M. Georges-Henri Chevallaz** propose de surseoir à la lecture de ce volumineux rapport qui comporte des graphiques et en raison de l'heure actuelle de ce Conseil. Toutefois il encourage vivement les Conseillers à le lire, c'est un rapport important concernant l'ouest lausannois et il est sur le site ecublens.ch.

**M. le Président** demande au Conseil s'il est d'accord avec cette proposition. C'est le cas et il remercie M. Chevallaz pour son rapport.

**M. le Président** donne la parole à **M. Michele Perlini** qui remplace M. Pascal Conti auteur du rapport de **PoOuest** et excusé pour ce soir.

**M. le Président** ouvre la discussion concernant ce rapport. Elle n'est pas demandée. Il remercie M. Perlini pour la lecture du rapport et M. Pascal pour sa rédaction.

**M. le Président** souhaiterait poursuivre avec le rapport de la Commission ERM. Comme aucun rapport n'est parvenu malgré le fait que c'est la 2<sup>ème</sup> fois qu'il a été mis à l'ordre du jour, il rappelle aux membres de cette Commission que **le dernier délai est pour le prochain Conseil du 16 juin 2011.**

**POINT 11 – DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.**

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. Frédéric Hubleur** souhaite intervenir au sujet des réfectoires scolaires. Il doit y avoir des problèmes de places, même à Maillefer pour les élèves du Croset il manque de la place. La seule solution trouvée c'est de filtrer les élèves car les parents ont reçu des lettres qui doivent être signées par l'employeur qui doit justifier du taux d'occupation des parents. Est-ce que d'autres solutions sont envisagées ?

**Mme Pascale Manzini, Municipale** répond que bien sûr d'autres solutions sont en recherche pour compenser le réfectoire du Croset qui est à Maillefer. La Municipalité a souhaité vérifier que les demandes étaient vraiment réelles pour donner une priorisation aux personnes qui travaillent par rapport à d'autres. Certainement, le résultat montrera que la demande est réelle. Bien évidemment des solutions sont à l'étude pour accueillir tous les enfants.

**M. Aurélio Musio** souhaite donner lecture d'une question posée par M. Franco Napoletano, excusé pour ce soir. Ce rapport figure en annexe 4 du présent PV.

**M. le Président** peut déjà donner un élément de réponse. Il a essayé de prendre contact avec M. le Préfet mais qui est actuellement en vacances. Il a alors eu un contact avec M. Equey, juriste au Secri qui lui a dit que c'était une habitude à Ecublens que ce soient les partis qui se rencontrent mais cela est de la compétence du bureau du Conseil et il faut que tous les partis soient représentés. Comme il a obtenu cette réponse hier, il propose que le bureau du Conseil se réunisse en séance extraordinaire avec les Présidents de groupe. Il passe la parole à **M. Michele Mossi** qui souhaite intervenir en proposant un vœu pour établir une « **Règle de répartition pour une représentation équitable des groupes politiques dans les Commissions permanentes et ad hoc** ». Ce vœu figure en annexe no 5 du présent PV.

**M. Pascal Favre** comprend et accepte toutes ces remarques. Les Présidents de groupes étaient tous présents sauf M. Schaffner qui, excusé, était représenté par M. Conti. Ce travail a été fait et les Présidents de groupe et ils vont remettre au bureau la version proposée. Il rappelle que les Présidents de groupes ont cherché la meilleure équité et la meilleure visibilité aussi bien au bureau que dans les Commissions.

En ce qui concerne la Commission d'urbanisme on ne peut pas passer à 5, c'est l'article 48 qui régit le nombre dans cette commission.

**M. Hubleur** propose de modifier l'article 48 puisque probablement à l'époque il a été rédigé en rapport avec les groupes du moment.

**Mme Nicole Roggo** reprend l'article 42 qui dit que les groupes sont toujours représentés dans les Commissions permanentes, donc il devrait y avoir 5 membres et c'est aussi une question que son groupe souhaite poser à M. le Préfet.

**M. Alain Blanchoud** a 3 questions pour la Municipalité. Le 28 février dernier il était question d'outsourcer le service des gérances, où en est-on dans ce domaine ? Pour la 2<sup>ème</sup> question il nous dit qu'il vient de voir l'avancée de la construction du bâtiment socioculturel et il se demande s'il y aura dans quelques semaines ou quelques mois une invitation pour les Conseillers pour aller visiter ce chantier. Pour la 3<sup>ème</sup> question, il a lu dans « infos-délits » que la Commune, au demeurant le collège du Croset et l'Auberge communale avaient été victimes de dommage à la propriété. Il souhaiterait quelques renseignements à ce sujet et il aimerait savoir comment on a traité ces problèmes.

**Mme Pascale Manzini, Municipale** répond à la 1<sup>ère</sup> question. La sous-traitance concernant les logements à loyer modérés qui démarrera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le règlement est prévu pour le mois de septembre de cette année.

**M. Michel Farine, Municipal** répond à la 2<sup>ème</sup> question en disant qu'il doit s'agir d'une fenêtre cassée à l'Auberge communale suite à une tentative d'introduction, mais il n'a pas de détails précis. Les infos délits proviennent de la police cantonale et ce n'est pas traité en direct par PolOuest. Il essaiera d'en savoir plus et d'informer au moyen des communications municipales.

**M. Pierre Kaelin, Syndic** a pris bonne note du vœu de M. Blanchoud et il informe que le Conseil sera invité lors du « bouquet de chantier » qui marque la fin du gros œuvre.

**M. Francois Massy, Municipal** souhaite revenir sur les propos de M. François Teuscher qui disait que la plus haute construction à Renges était actuellement au faite de 10m50. Après avoir fait des vérifications, il nous informe de ce qu'il a trouvé. Actuellement, les plus grands bâtiments à Renges se situent de la manière suivante. Sur la parcelle 812 la hauteur au faite est de 12m. et il s'agit de la ferme de M. Armin Sandoz. Sur la parcelle 863 la hauteur au faite est de 13.40 m, il s'agit de la ferme de M. Jean-Pierre Ducret et sur la parcelle 879 la hauteur maximum au faite est de 12.50m il s'agit de la ferme de M. Dietrich Niederhauser. Ce que l'on peut dire c'est que la hauteur moyenne à Renges est de 12m aux faites et cela correspond à ce qui a été proposé au niveau du PPA et il nous demande de prendre acte de ces précisions.

**M. Pascal Favre** par souci d'équité et suite aux propos de Mme Roggo s'appuie sur l'article 48 du règlement qui dit que la Commission d'urbanisme est composée de sept membres. Trois experts sont nommés par la Municipalité et le Conseil élit quatre autres membres. Il nous propose de modifier cet article pour pouvoir en élire cinq.

**M. le Président** nous rappelle que pour modifier le règlement il faut nommer une commission.

**M. Pascal Favre** souhaite que l'on fasse au mieux pour modifier ce règlement rapidement.

**M. Georges-Henri Chevallaz** propose qu'on ne mette pas de nombre pour pouvoir en cas d'augmentation des groupes de ne pas chaque fois revoir le règlement.

**Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale** rappelle l'article 61 qui dit qu'exceptionnellement et en cas d'urgence, sur autorisation du Conseil, le rapport peut être présenté séance tenante. S'il est présenté verbalement, les conclusions doivent être toujours écrites. On pourrait donc faire rapidement un rapport.

**M. Aitor Ibarrola** propose qu'on nomme une Commission rapidement et qui pourra rapporter pour le prochain Conseil.

**M. Alain Blanchoud** par souci de ne pas allonger ces discussions nous informe que le groupe UDC renonce à participer à cette Commission et ainsi le chiffre de 4 peut être maintenu.

**M. Jorge Ibarrola** trouve qu'il y a toujours une contradiction entre les articles 42 et 48 et il va bien falloir le régler. Il est d'avis que l'on peut essayer d'accélérer les choses, nommer une Commission qui pourra faire un rapport pour le prochain Conseil.

**M. le Président** rappelle la proposition de M. Favre de modifier cet article et de nommer rapidement une Commission. Il demande au Conseil si celui-ci est d'accord avec cette proposition.

Au vote la proposition est acceptée à la majorité, il y a une abstention et **M. le Président** confirme qu'une Commission sera nommée et rapportera au prochain Conseil.

**M. le Président** poursuit la discussion.

**M. Aitor Ibarrola** souhaite intervenir. Son intervention figure dans son intégralité en annexe no 6 du présent PV. Des applaudissements soutenus à la fin de la lecture du message de M. Ibarrola témoignent de l'amitié portée à M. Germain Schaffner.

**M. Germain Schaffner** remercie de tout cœur M. Ibarrola pour ses propos et souhaite également s'exprimer. Son message dans son intégralité figure en annexe 7 du présent PV.

Des applaudissements saluent le message de M. Schaffner et **M. le Président** le remercie pour ses propos.

**M. le Président** poursuit la discussion dans ce point des « divers et propositions individuelles ». La discussion n'est plus demandée, elle est close.

### **POINT 12 – Communications Municipales.**

**M. le Président** ouvre la discussion point après point des Communications Municipales. La discussion n'est pas demandée.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** remercie l'Assemblée et souhaite une bonne soirée ou plutôt une bonne nuit vu l'heure tardive. Il souhaite un peu en avance à chacune et chacun un excellent week-end. **Il clôt ce Conseil, il est 23h 50.**

Ecublens, le 8 juin 2011

Le Président

Le Secrétaire

Jean-Michel Barbey

Michel Häusermann

Annexes: (7)